

Commune de Moiry Juin 2023



Communications de la Municipalité

Fermeture de la Route du Mollendruz

En raison d'importants travaux de réfection en traversée de Mont-la-Ville, la route cantonale du Mollendruz est fermée du **05.06.2023 au 31.07.2023** et du



11.09.2023 au **27.10.2023**. Durant ces deux phases de travaux, la circulation est déviée par Moiry.

Le radar pédagogique a été disposé de sorte à faire ralentir les automobilistes, venant de La Praz. Par ailleurs, des mesures de ralentissement seront mises en place dès que possible. Les démarches auprès du Canton sont en cours. En parallèle, prudence et compréhension sont de mise.

Parcage de véhicules le long des routes



Nous constatons régulièrement la présence de véhicules stationnés le long de la route, particulièrement dans la Grand-Rue. Cela met en danger les piétons lorsqu'une voiture empiète sur la ligne jaune, particulièrement

pendant la fermeture de la route du Mollendruz à Mont-la-Ville et l'augmentation du trafic qui en découle. Pour la sécurité de tous les usagers, merci d'utiliser le parking communal.

Prenez part au Plan Energie et Climat Communal de Moiry!

La Commune de Moiry vous convie (âge minimum 14 ans) à un atelier de travail pour le PECC le mercredi 30 août 2023 à 19h30 à la salle villageoise, avec la participation du bureau Alterna (2 heures suivies d'un apéritif).



Pour rappel, le PECC est un document de planification qui définit les orientations de la commune en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les années à venir. Il comprend une vision à long terme, des objectifs à moyen terme et un plan d'actions concrètes.

L'objectif de cette rencontre est de recueillir vos idées d'actions pour un avenir durable et de connaître vos besoins spécifiques en tant qu'Epouéris. Les propositions issues de cet atelier seront ensuite soumises à la Municipalité.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre participation!

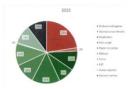
Projet Perséides – édition 2023



Chaque année au mois d'août a lieu l'une des plus belles pluies d'étoiles filantes : les Perséides. Malheureusement, la pollution lumineuse empêche l'observation de ce spectacle. Pour la cinquième fois, les communes sont invitées à éteindre leur éclairage artificiel afin d'offrir à leurs habitants la possibilité de se

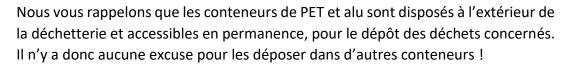
réapproprier la nuit, une fois dans l'année. La Commune de Moiry prend part à ce mouvement et éteindra l'éclairage public durant toute la nuit du 12 au 13 août 2023.

Statistiques déchets 2022 disponibles en ligne



Le résultat des statistiques communales concernant les déchets urbains a été transmis par le Canton (DGE). Ce document est disponible pour consultation sur notre site internet, tout en bas de la rubrique Vie pratique -> Déchets. N'hésitez pas à le consulter!

PET et alu, accessibles en tout temps!





Point Jeunes



Tous les jeudis de 17h à 19h, à la maison communale de La Sarraz (entrée côté rue des Terreaux), les jeunes entre 12 et 25 ans peuvent trouver notre travailleur social, M. Glen Willis, pour une écoute, un soutien ou

des conseils et informations.

Titres de transport MBC en vente au bureau communal



Comme annoncé en juillet dernier, des titres de transports sont disponibles à la vente au bureau communal, pour les trajets locaux. Cette prestation ne semble pas répondre à un besoin significatif car très peu de ventes ont été réalisées à ce jour. Néanmoins, la Municipalité a décidé maintenir la vente des billets Moiry-La Sarraz et Moiry Cossonay-ville. Nous précisons que les billets sont valables un an et que la date du trajet peut être inscrite à la main le jour souhaité.

Enfin, des billets pour d'autres parcours peuvent être commandés auprès de l'administration communale. Un délai de quelques jours ouvrables est alors nécessaire pour recevoir les billets.

Traitement de la Pyrale du buis

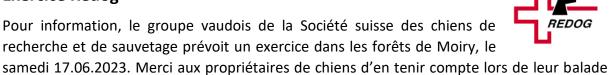


Comme l'année dernière, la Municipalité invite les propriétaires de buis à procéder à un contrôle minutieux de leurs arbustes, susceptibles d'être ravagés par la pyrale du buis. Un traitement peut être effectué lorsque la chenille mesure 2-3 cm, à l'aide du produit « Delfin » (0.15%). Ce produit

peut être fourni sur demande auprès de notre employé communal, M. Olivier Crisinel.

Exercice Redog

avec leur compagnon



Plan canicule 2023

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour les petits et grands, mais en particulier pour les seniors. Prenez soin de vous et de votre entourage, en suivant les recommandations d'usage (se reposer, rester au frais, boire régulièrement, ...).



Si le plan canicule est déclenché par les autorités cantonales, la Municipalité prendra contact avec toutes les personnes de 75 ans et plus, afin de leur apporter de l'aide, le cas échéant. En cas de besoin, vous pouvez contacter M. Lionel Tissot (079/638.58.68), délégué municipal dans le cadre du Plan canicule.

Vidange des piscines



La vidange d'une piscine s'effectue, après arrêt de la chloration pendant 48 heures au moins, dans une canalisation d'eaux claires. En revanche, les eaux de lavage des filtres et de nettoyage de la piscine, avec des produits chimiques, sont à évacuer dans une canalisation d'eaux usées.

Nous rappelons que la pose de piscine saisonnière hors sol de plus de 5m³ est soumise à autorisation municipale.

Tondeuses à gazon et engins similaires

Afin de respecter le bien-être de chacun, l'usage de tondeuse ou tout autre engin bruyant est à proscrire durant les horaires suivants :



- entre 22h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics
- entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi, avant 8h00 et après 19h00.

(Règlement général de police, art. 66)

Lutte obligatoire contre les plantes nuisibles à l'agriculture



Certains chardons sont très nuisibles à l'agriculture en raison de leur pouvoir de prolifération. La lutte étant obligatoire, les exploitants ou, à défaut, les propriétaires des bien-fonds ou des plantes concernés sont chargés de prendre les mesures nécessaires.

Informations complémentaires sur www.vd.ch/inspectorat-phyto

Contrôle des habitants - Vacances





Nous vous conseillons de contrôler la validité de vos documents d'identité. En cas de besoin durant cette période, il est possible de prendre rendez-vous au centre de biométrie à Lausanne (Quartier Flon–Voie du Chariot 3 – 1014 Lausanne / Tél. 0800.01.12.91 / www.vd.ch). A noter que les cartes d'identité peuvent également être demandées dans n'importe quelle commune du canton.

Sondages et questionnaires, merci de votre participation!



Ces dernières semaines, vous avez été sollicités à plusieurs reprises par le biais de sondages (épicerie et Plan énergie et climat communal), demandes de contribution (Parc Jura Vaudois) ou questionnaire à compléter (données énergétiques des bâtiments). La Municipalité vous **remercie vivement** pour votre participation et vos remarques souvent constructives, qui contribuent

au bon fonctionnement de notre commune.

Agenda

Dimanche 18.06.2023 : Votations fédérale et cantonale.

Lundi 19.06.2023 : Conseil général à 20h15 à la salle villageoise.



Du 01.06 au 24.08.2023 : Les jeudis de Moiry. Soirées conviviales sur les terrasses de Moiry. Informations et lieux de rendez-vous affichés au pilier public.

Du 8 au 10.07.2023: Abbaye des Chasseurs. Programme disponible sur le site internet communal.

Mardi 01.08.2023 : Fête nationale au village. De plus amples informations seront transmises ultérieurement.

Du 12 au 13.08.2023 : 5e édition du Projet Perséides. Extinction de l'éclairage public durant toute la nuit.

22, 23, 29 et 30.09.2023 : Spectacle musical « Hold-up à Musictown » à la Salle villageoise. Informations complémentaires sur le flyer des organisateurs.

Samedi 07.10.2023 : Zumba Rose (en matinée) à la salle villageoise. Cours donné par Mme Vanessa Rio en faveur de la recherche pour le cancer du sein.

Lundi 09.10.2023 : Conseil général à 20h15 à la salle villageoise.

La Municipalité vous souhaite un bel été et reste à votre disposition.





Bureau communal et contrôle des habitants / horaires d'ouverture

Lundi (en cas de séance de Municipalité) : 19h00 - 19h30 / Mardi : 14h00 – 18h00 Téléphone : 021/866.13.83 Mail : greffe@moiry.ch ou controledeshabitants@moiry.ch